

administrer les sacrements, ils ne sauraient passer leur temps à s'habiller et à se déshabiller.

— Ce costume qu'on portait aussi en France au XVIIIe siècle était là désigné sous le nom de costume d'abbé de cour. Seulement celui-ci y ajoutait un rabat, d'abord blanc puis noir bordé de blanc, et qui est un des signes caractéristiques des prêtres français. A Rome il était le costume usité non seulement par les ecclésiastiques, mais pour la prélature et les membres du Sacré-Collège. Les estampes de cette époque nous représentent des académies tenues devant la cour pontificale ; et au premier rang, sur des fauteuils dorés, se trouvent les cardinaux en habit court mais reconnaissable à la calotte rouge. Et cette mode était rationnelle, car la soutane est uniquement l'habit de chœur, celui qui est requis pour l'administration des sacrements. Elle ne se prête point à la promenade, moins encore à une course un peu longue ; elle est tout à fait impropre quand l'ecclésiastique veut monter à cheval, ou pour être aujourd'hui dans le mouvement enfourcher une bicyclette. L'habit convenait au genre d'actions que devait faire la personne, et franchement on ne trouverait pas ici d'évêque obligeant un prêtre à prendre une soutane pour monter à cheval, comme aussi il ne saurait lui défendre ce moyen de locomotion dont parle très au long le *Cérémonial des évêques*.

— Toutes ces raisons peuvent paraître excellentes ; mais Pie IX pensa autrement. Et voulant faire cesser le port de l'habit court pour que tous les ecclésiastiques portassent habituellement la soutane, il commença par le défendre comme habit d'audience. A partir de 1851, prélats et cardinaux admis à l'honneur d'une audience pontificale devaient se présenter avec la soutane, la ceinture et le grand manteau de cérémonie, c'était ce que l'on appelait l'*abito piano*. Cet ordre ne manqua pas de froisser certaines personnes qui voyaient dans le port de

l'habit
tint bo
sentait
pas qu
l'habit
et prél
sentati
ville, a
tions é
de cett
habit
En 187
l'Église
on non
année
façon
restent
hiber r
n'était
nal ou
(villégi

— Il
qu'il fa
Pietro,
tenants
grande
connaît
ments i
Plusieu
y assist
Porto, s
la franç